

ORIGINAL

D E C R E T N° 84/CI du 10/01/84
du

portant nomination du Capitaine Charles MABOUSSOU en
qualité de Directeur de l'Intendance près la Direction
Générale de la Logistique du Ministère de l'Intérieur.

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS: VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution;
VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Mem-
bres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titu-
laires de certains postes administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil
des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation
du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/773 du 11 Octobre 1983 portant attributions et organisation
de la Direction Générale de la Logistique;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er:- Le Capitaine Charles MABOUSSOU, précédemment en service à la Direction Générale de la Logistique près le Ministère de la Défense Nationale est nommé Directeur de l'Intendance à la Direction Générale de la Logistique près le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2:- L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3:- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 10 Janvier 1984

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre des Finances.

Colonel François Xavier KATLI.-

LEKOUNDZOU-ITINI-OSSETOUMBA.-